

Bref NAO 2026 : Accord en vue

Lors de la réunion du 4 mars, avec la direction, nous sommes parvenus à un compromis sur les augmentations de salaire :

Une enveloppe d'augmentations globale de 1,6% de la masse salariale avec 3 paliers d'Augmentation Individuelle (AI) :

- 1% pour les salariés conformes aux attentes. Cette augmentation sera portée à 1,2% pour les salariés dont le salaire annuel de base est inférieur à 36000€ et à 33€/mois pour les salaires compris entre 36000€ et 43000€ (qui correspond à un pourcentage compris entre 1 et 1,2%)
- 2% pour les salariés au-delà des attentes
- Entre 2,2% et 4% pour les salariés très au-delà des attentes

La direction se laisse la possibilité de ne pas donner d'augmentation aux salariés qui ne sont pas aux attentes.

